

COMMUNIQUE

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 30 janvier 2015, d'agréer les fonds suivants :

NETINVEST POTENTIEL

Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée régi par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.

Siège Social : 51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis.

La société NETINVEST et ATTIJARI BANK ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 30 janvier 2015, pour la création d'un Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée, dénommé « NETINVEST POTENTIEL » d'un montant de 20 000 000 dinars divisé en 2 000 parts de 10 000 dinars chacune.

SOCIAL BUSINESS

Fonds d'amorçage bénéficiant d'une procédure allégée régi par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 et par la Loi n° 2005-58 du 18 juillet 2005.

Siège Social : Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj 2^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis.

La société UNITED GULF FINANCIAL SERVICES North Africa (UGFSna) et la BANQUE INTERNATIONALE ARABE de TUNISIE (BIAT) ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 30 janvier 2015, pour la création d'un Fonds d'amorçage bénéficiant d'une procédure allégée, dénommé « SOCIAL BUSINESS » d'un montant de 20 000 000 dinars divisé en 200 000 parts de 100 dinars chacune.

MCP ImmoFund

Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée régi par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.

Siège Social : 5bis, rue du Lac de Tibériade 1053- Les Berges du Lac.

La société MCP Gestion et Attijari Bank ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 30 janvier 2015, pour la création d'un Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée, dénommé « MCP ImmoFund » d'un montant de 20 000 000 dinars divisé en 20 000 parts de 1 000 dinars chacune.